



HAL
open science

**L'idée d'un dictionnaire énonciatif et topique : une
alternative pour l'intégration des stéréotypes
linguistiques, de la polysémie et de la sociolinguistique
dans la pratique lexicographique**

Julien Longhi

► **To cite this version:**

Julien Longhi. L'idée d'un dictionnaire énonciatif et topique : une alternative pour l'intégration des stéréotypes linguistiques, de la polysémie et de la sociolinguistique dans la pratique lexicographique. Carnets d'Atelier de Sociolinguistique, 2012, Dictionnaires, norme(s) et sociolinguistique, 5, pp.121-138. hal-00944483

HAL Id: hal-00944483

<https://hal.science/hal-00944483>

Submitted on 10 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'idée d'un dictionnaire énonciatif et topique : une alternative pour l'intégration des stéréotypes linguistiques, de la polysémie et de la sociolinguistique dans la pratique lexicographique

Julien Longhi,
Université de Cergy-Pontoise, EA1392 CRTF-LaSCoD

Résumé

A la croisée de l'analyse du discours, de la pragmatique et de la sémantique, l'étude des lexèmes libéral(e) et voile que nous proposons illustrera ce que pourrait être un dictionnaire énonciatif et topique : à la suite d'Anscombe, le stéréotype d'un terme sera une suite ouverte de phrases attachées à ce terme, qui en définit la signification. Rapportée aux motifs qui en constitueraient le socle d'élaboration, l'insertion en syntagme de ces stéréotypes éclairera leur apparition dans les discours. Nous rejoindrons, sur le plan sémantique, l'idée selon laquelle il n'y a aucune déviance dans les divers emplois, mais simplement l'utilisation d'un mot dans des domaines spécifiés, plus ou moins habituels, de l'expérience (Cadiot 1997, 2002).

0. Introduction

Selon Corbin (2002, 10-11), « cela fait plus de quinze ans qu'il n'est pas paru en France de dictionnaire général monolingue qui donne une forme lexicographique consistante à des contributions descriptives et/ou théoriques émanant du champ de la linguistique. Cette récession venant après deux décennies durant lesquelles la linguistique avait abondamment investi la production dictionnaire nationale, la réaction première peut être de déplorer ce nouvel état de fait ». En nous appuyant sur le constat dressé par Corbin, sans pour autant nous contenter de donner des arguments « à charge » contre la pratique lexicographique,

nous proposons dans cette contribution de mentionner un certain nombre d'interactions possibles entre la pratique lexicographique et certains champs de la linguistique. Ces pistes seront ensuite étayées par l'analyse de deux entrées (*libéral* et *voile*), avec des suggestions de définitions qui tiendraient compte des dimensions discursives, pragmatiques et dynamiques du sens lexical.

1. Les dialogues entre la lexicographie et d'autres domaines de la (socio)linguistique

Par l'intégration de différents domaines de la linguistique, l'idée qui sera développée consiste à :

- intégrer les usages des items qui sont définis, pas simplement en les contextualisant grâce à l'exemplification, mais en prenant en compte les conditions d'emploi des stéréotypes d'usage (pragmatique linguistique et sociolinguistique) ;
- proposer un nouveau mode de segmentation des articles lexicographiques en s'appuyant non plus sur des domaines ou des jugements métalinguistiques (familier, ancien, etc.) mais sur des parcours de sens qui se stabilisent de différentes manières (sémantique dynamique)
- relier les pratiques linguistiques aux formations discursives qui en sont à l'origine, afin de proposer un outil qui relie sens lexical et positionnement énonciatif (analyse du discours).

1.1. Lexicographie et pragmatique linguistique

La question de la contextualisation des définitions proposées dans les dictionnaires est cruciale dès lors que l'on souhaite s'intéresser au traitement des stéréotypes et des dimensions sociolinguistiques des items. Corbin (2002, 26) pose cette problématique de manière claire :

« Sans présenter les qualités de complétude et de traitement méthodique que l'on est en droit d'attendre de descriptions linguistiques, les dictionnaires de quelque importance, que peuvent désormais étayer corpus et concordanciers électroniques, sont susceptibles de proposer un échantillon honorable de contextualisations. Et de dictionnaires aux ambitions plus restreintes on n'attendra pas autre chose que des contextualisations parcellaires plus suggestives que

proprement descriptives, autorisant tout au plus un butinage supputatif dans telle ou telle direction, ce qui peut à nouveau être illustré par des exemples pris dans le *Petit dictionnaire français* de 1998 : selon les articles, on pourra se croire autorisé à identifier des classes contextuelles, comme dans le cas d'« *étang poissonneux* » s.v. **poissonneux, euse**, qui incite à faire l'hypothèse que la définition vaut dans le contexte de noms référant à des étendues d'eau insérées dans des écosystèmes naturels, mais ne permet pas d'inférer que ce contexte est exclusif (puisqu'on ne parlera pas d'un *aquarium poissonneux*) ».

Les inférences contextuelles qui peuvent ou ne peuvent pas être faites doivent être intégrées dans la définition du terme. Ainsi, selon les suggestions de Sarfati (1995), pour un item donné, on pourrait construire la définition de son réseau énonciatif standard à partir des instructions fournies par l'article que lui consacre un dictionnaire de petite extension : (1) l'ensemble des schémas de phrase, proto-énoncés, stéréotypes énonciatifs associés aux usages d'un item qui entrent dans des structures d'actes de parole spécifiques ; (2) l'ensemble des situations et des univers de discours virtuellement reliés à l'ensemble des constructions spécifiques des usages de l'item. Mais dans les définitions telles qu'elles sont établies, seul le dispositif d'exemples laisse pressentir en quoi consiste, d'un point de vue linguistique, la saturation doxique du mot par ses possibilités d'emploi. Le consultant est obligé d'induire, à partir de sa propre compétence de communication, l'ensemble des conditions requises pour rendre plausible l'emploi de tel ou tel stéréotype d'usage. Il faut alors faire l'hypothèse de l'interférence de trois composantes : (1) la composante topique (les représentations efficaces liées à la construction culturelle d'une langue) ; (2) la composante lexicale ; (3) la composante discursive/illocutoire (les réalisations discursives effectives).

1.2. Lexicographie et sémantique dynamique

A la suite d'Anscombe, le stéréotype d'un terme sera *une suite ouverte* de phrases attachées à ce terme, qui en définit la signification. Ces différents stéréotypes seront rapportés aux motifs qui en constitueraient le socle d'élaboration, et l'insertion en syntagme éclairera l'apparition des topoï dans les discours où ils se développent.

Nous rejoindrons alors, sur le plan sémantique, l'idée de l'indexicalité des noms (Cadiot), selon laquelle il n'y a aucune déviance dans les divers emplois, mais simplement l'utilisation d'un mot dans des domaines spécifiés, plus ou moins habituels, de l'expérience : l'essentiel dans le nom n'est pas qu'il décrive, mais qu'il indexe le discours.

L'approche indexicale a été traitée dans de nombreux ouvrages, articles et revues¹ : concernant les aspects lexicaux nous pouvons prendre comme référence un article de Cadiot (2002) sur la métaphore. A partir de formules routinisées comme *Il n'a pas d'âge, il n'a pas d'avenir, il n'a pas eu de père*, il indique que la « fausseté » ou le caractère paradoxal de ces énoncés tient à un rabatement de leur valeur énonciative sur un contenu propositionnel détaché de l'énonciation. Or il s'agit pour le locuteur d'attirer l'attention sur un 'quelque chose' dont on invite à reconsidérer la portée pragmatique dans le contexte. Selon Cadiot, les notions d'implication conversationnelle ou d'implicature pragmatique n'expliquent pas tout, car il ne s'agit pas tant pour l'interprète de mettre en œuvre un calcul pragmatique second que de saisir d'emblée les mots selon des modalités déjà qualitatives :

« “Âge” veut dire “âge manifeste”, “avenir” veut dire “avenir intéressant ou prévisible”, “père” veut dire “père présent”. Autrement dit, le nom dispose d'emblée d'un espace de variation interne, qui lui permet de s'instancier non sur une entité, mais sur un certain mode (spécifié) d'être de cette entité » (p. 5-6).

Les noms seraient ainsi des indices de différenciation de phase susceptibles d'être appliqués dans des domaines variés : par exemple, « chat » peut servir à indiquer des spécificités de comportement à l'intérieur de la classe des humains, ou des chiens :

« Des indices très peu spécifiés, retravaillés par le domaine d'application, qui orientent le contenu interprétatif et traduisent une expérience immédiate avant de se développer vers une possible forme prédicative (attribution de caractéristiques-propriétés) : 'il est très paresseux', 'il (essaye de) monte(r) aux arbres', 'il est très indépendant', etc. De telles prédications interprétantes ont un statut

1

Pour des synthèses voir Cadiot et Visetti (2001) ou Lebas et Cadiot (2003).

sémiotique très différent de celui des CNS², ce sont plutôt des suites d'énoncés qui se constituent en stéréotypes montrant que rien n'interdit d'avoir à la fois les caractéristiques d'un chien et des caractéristiques de chat » (p.6).

Le sens est donc considéré comme index : l'usage des mots est largement guidé par l'impact anticipé dans la dynamique de la présence, et « la face descriptive du mot est subordonnée à cette fonction d'index de discours »³. Tout l'enjeu, pour la pratique lexicographique, est de pouvoir intégrer cette dimension indexicale du sens dans la description des entrées, en rompant par conséquent avec une description en termes de conditions nécessaires et suffisantes.

1.3. Lexicographie et analyse du discours

Dans Garric & Longhi (2009), nous avons montré le lien entre l'analyse du discours et la question du sens. Ce lien intéresse notre projet d'enrichissement des attendus de la lexicographie :

« Dans cette tradition [Pêcheux 1969], l'intérêt pour le fonctionnement du discours a le plus souvent été accompagné d'une réflexion sur le fonctionnement du sens. Des théorisations sémantiques plurielles naissent de ces préoccupations. Elles sont différenciées par la place accordée aux unités de langue, par la prise en compte de divers participants discursifs extralinguistiques, et par les corpus eux-mêmes étudiés » (p.17).

² *Conditions Nécessaires et Suffisantes*, qui constituent un fondement des sémantiques logiques et/ou référentielles. Ainsi, pour Kleiber (1997, 32-33), « le sens obéit à deux modèles référentiels différents : le modèle descriptif, celui qui indique quelles sont les conditions (nécessaires et suffisantes ou prototypiques) auxquelles doit satisfaire une entité pour pouvoir être désignée ainsi, et le modèle instructionnel, qui marque le moyen d'accéder au référent, ou de le construire. Le premier est prédicatif, le deuxième met en jeu des mécanismes dynamiques (déictiques, inférentiels), qui ne constituent pas le référent, mais des balises plus ou moins rigides pour y arriver ». Les dictionnaires utilisent largement le modèle descriptif, avec les conséquences que nous décrivons.

³ Cadiot (1997, 245).

Le projet d'une sémantique discursive par Pêcheux est initié à partir de la notion de formation discursive : « Nous appellerons "sémantique discursive" l'analyse scientifique des processus caractéristiques d'une formation discursive, cette analyse tenant compte du lien qui relie ces processus aux conditions dans lesquelles le discours est produit. (1975/1990, 149) ». L'auteur établit un rapport explicite entre la langue et une extériorité constitutive des significations : un énoncé ne dispose pas d'un sens mais d'un ensemble d'instructions susceptibles de donner lieu à différents sens actualisables dans un espace discursif donné.

A la croisée des ces trois domaines de la (socio)linguistique, notre approche sémantico-discursive⁴ constituerait finalement une alternative pour l'intégration des stéréotypes linguistiques, de la polysémie et de la sociolinguistique dans la pratique lexicographique. C'est donc une approche sémantico-discursive, assez proche de celle développée par Galatanu (1999, 47-49) :

« La signification lexicale est constituée à la fois d'un noyau (par analogie avec le noyau de l'atome) : traits dits « nécessaires », de catégorisation, et stéréotype associé au mot et de traits argumentatifs possibles qui relient des éléments du stéréotype à d'autres représentations sémantiques (ou stéréotypes d'autres mots) et qui se superposent [...] Ces possibles argumentatifs peuvent être décrits comme des « nuages topiques », reliant les éléments du stéréotype du mot (noyau) à d'autres représentations sémantiques (électrons topiques) ».

Nous allons à présent illustrer ces propositions par l'analyse du traitement de deux entrées dans des dictionnaires avant d'en proposer un traitement qui reposerait sur les éléments évoqués dans cette partie

2. Traitement pragmatique, dynamique et socio-discursif de deux entrées.

4 Voir Longhi, 2008.

Les lexèmes *libéral(e)*, et *voile* vont maintenant être présentés dans leur traitement lexicographique, avant d'être utilisés pour illustrer ce que pourrait être un dictionnaire énonciatif et topique.

2.1. Libéral(e)

Libéral est apparu en 1160 : il est emprunté au latin *liberalis*, dérivé de *liber*, « libre ». Dans *Le Petit Robert* on trouve trois types de définitions pour cette entrée : 1) généreux ; 2) professions libérales (exercées librement) ; 3) favorable aux libertés individuelles, dans le domaine politique, économique et social (1750). Le *TLFI* donne quant à lui deux types de définitions : A) qui ne rencontre pas ou qui n'impose pas de contraintes, de limites (en découlent : activités de l'esprit vs manuelles ; qui donne avec largesse ou qui manifeste de la générosité) ; B) qui n'impose pas ou qui n'accepte pas que soient imposées à autrui certaines contraintes (sur le plan moral : qui respecte la liberté d'autrui, sa liberté de choix ; sur le plan pol. ou socio-économique : favorable au libéralisme politique (démocraties libérales, presse libérale) ; ou favorable au libéralisme économique).

En usage, nous trouvons des applications de cet adjectif à des substantifs divers, comme pour *un homme/une politique/une pensée/un parti/un journal libéral(e)*. Concernant une personne, nous pouvons trouver :

- 1) Restez libéral si vous tenez à votre opinion. (Balzac, *La Rabouilleuse*, 313)
- 2) Mon père se montra d'ailleurs libéral pour tous les frais nécessités par mon éducation, et pour les plaisirs de la vie parisienne. (Balzac, *Le médecin de campagne*, 541)
- 3) M. Des Ramiers comprit d'où venait le coup et se mit à s'insinuer doucement dans la très bonne compagnie, où il passait pour un philosophe hardi et pour un novateur trop libéral. (*Lucien Leuwen*, T. 3, 258)

Si nous cherchons des paraphrases ou synonymes pour chacun des emplois de *libéral*, nous pourrions indiquer *ouvert d'esprit* en 1, *généreux* en 2, et *innovant* en 4 (il serait bien entendu possible de discuter, ou préciser ces synonymes/paraphrases : notre propos ici n'est pas de fournir une description lexicographique minutieuse, mais bien de procéder à un examen de la manière dont ces paraphrases pourraient être

repensées). Ces synonymes, que l'on retrouve dans les définitions des dictionnaires mentionnées ci-dessus, peuvent être paraphrasés davantage, et nous aurions alors « ouverture d'esprit » en 1, « ouverture morale » en 2, et « ouverture intellectuelle » en 3.

Au sujet des aspects politiques, les exemples suivants témoignent de la diversité des emplois :

- 4) Ils sont un pays libéral, ce n'est pas l'Etat qui décide d'un embargo économique. (Chirac)
- 5) Le PS s'était engagé à « construire l'Europe, mais sans défaire la France », en s'opposant à la « dérive libérale » de l'Union européenne. (Le Pen 26 sept. 1997)
- 6) [...] dans la bonne intention de faire pâlir un préfet qui souffre un café libéral dans sa ville. (Stendhal, *Lucien Leuwen*, T. 3, 364)
- 7) Il est vrai que les idées que je viens de défendre appartiennent plutôt à la tradition libérale et indépendante. (17 janvier 2001)
- 8) Il faut avoir l'audace d'un changement fort, d'une alternance moderne, d'une alternance libérale. (21 septembre 1999)

Les exemples 4 et 5 contiennent des emplois de *libéral* que l'ont pourrait remplacer par *ouvert* : cette qualification serait positive en 4, et négative en 5. Ces sens de *ouvert* se maintiendraient en 6, 7 et 8, mais avec une spécification dans le domaine politique : ouverture d'esprit quant aux aspects politiques, ouverture d'esprit dans la tradition politique, et ouverture dans les changements à apporter. Les axiologisations de ces emplois dépendront ensuite de la mise en discours de ce terme et des formations discursives dans lesquelles il opérera : par exemple crédité d'une valeur positive dans une formation discursive libérale, et d'une valeur négative dans une formation discursive conservatrice.

Concernant l'entrée *libéral*, et selon les principes que nous avons indiqués dans la première partie de cet article, voici la manière dont nous pourrions caractériser cette entrée :

Libéral(e) : se dit d'une personne, d'une idée, d'un lieu, etc. adoptant une certaine attitude ou posture d'ouverture vis-à-vis d'une personne, d'une idée, d'une action, etc.

En particulier, cette ouverture peut être intellectuelle, morale, politique, et bénéficière, selon ces cas et les contextes d'emploi, de valeurs positives ou négatives.

Selon son énonciation, ce terme se charge donc d'une stéréotypie qui tient à la vision de l'énonciateur sur cette //ouverture//, ainsi qu'aux domaines et contextes d'emplois (interaction avec les stéréotypes de l'environnement syntaxique, textuel et discursif).

L'article détaillerait ensuite par l'exemplification les différents sens mentionnés, avec en particulier l'intégration syntagmatique du terme, qui stabilise les différents effets de sens (à titre d'exemple, les parcours qui actualisent des sens en *ouverture politique* seraient illustrés avec des cooccurrences telles que *politique libérale, réforme libérale, économie libérale*, etc.).

2.2. Voile

Pour étayer notre démonstration avec un nouvel exemple, nous allons à présent présenter quelques aspects du traitement lexicographique du lexème « voile » : ce choix nous semble enrichir la description précédente, dans la mesure où ce terme résisterait à priori peut-être moins à une critique de type référentialiste, puisqu'à l'inverse de « libéral(e) » l'objet qu'il désigne a une contrepartie physique.

Dans le *TLFI*, les principaux éléments de définition sont les suivants :

VOILE subst. masc.

A. — Pièce d'étoffe qui recouvre, protège ou masque.

1. [À propos d'une chose]

a) Pièce d'étoffe, qui cache une ouverture (porte, fenêtre...) et fait office de rideau (d'apr. LITTRÉ) ; **b)** Pièce d'étoffe qui dérobe aux regards un objet de culte, un monument, une plaque commémorative avant ou pendant une cérémonie.

2. [À propos d'une pers.]

a) Pièce d'étoffe légère et transparente dont les femmes se couvrent la tête, le visage et parfois une partie du corps, soit de façon habituelle, soit à l'occasion de certains événements ou de certaines cérémonies ; **b)** Morceau de tissu fin qui orne un chapeau, une coiffure féminine. Synon.

voilette ; **c**) Dans la *relig. islam.* Pièce d'étoffe légère mais opaque que portent en public les femmes musulmanes et les Touaregs et qui leur cache le bas du visage à partir des yeux ; **d**) Dans la *relig. cath.* Pièce d'étoffe que les religieuses et les novices portent sur la tête et dont elles se couvrent parfois le visage ; **e**) Coiffure de tissu sous laquelle, dans certaines professions, les femmes enferment leurs cheveux par mesure d'hygiène [...]

B. — Au fig. 1. Tout ce qui cache, dissimule, altère la réalité.

◆ *Abaisser, étendre, jeter, mettre, tirer un/le voile (sur qqc.) ; Avoir un voile devant/sur les yeux ; Lever, soulever le voile. ; Arracher, déchirer le voile; le voile se déchire, tombe.* Révéler de façon brusque ou brutale; avoir cette révélation ; *Couvrir, envelopper d'un voile ; Sous le voile de ; Sans voile(s).*

2. Tout ce qui obscurcit, rend moins nette l'apparence, la réalité des choses et des êtres vivants. *Voile de tristesse.*

C. — P. anal. 1. Tout ce qui cache partiellement ou en totalité, qui rend la vision imprécise. *Voile des nuages, de la nuit.*

Nous nous trouvons en présence d'une profusion de définitions, qui différencie le type de sens (sens dits littéraux ou figurés, puis le type de support d'application, les supposés effets de sens). Nous considérons que cette hétérogénéité, si elle reflète bien les différents usages, n'est pas satisfaisante pour saisir le sémantisme de ce terme. Pour avancer davantage dans cette recherche, nous réfèrerons à la description du terme écran telle qu'elle a été proposée par Tracy et Cadiot (2003, 35) :

« La signification du mot *écran* semble se dédoubler immédiatement, c'est-à-dire hors référence à un contexte explicite. Dans le *Robert de Poche* (1995 : 230), deux rubriques manifestent ce dédoublement : 'objet interposé qui dissimule et protège' (rubrique 2 du *RP*) / 'surface sur laquelle se reproduit l'image d'un objet' (rubrique 3 du *RP*). L'opposition peut se matérialiser au niveau de prédicats appropriés : 's'interposer'/'masquer' vs. 'réfléter'/'afficher', et c'est au prix de cette réécriture qu'on peut parler de « sens opposés » (antonymie « dissimuler/montre »). [...] Les entités individuelles qu'on peut appeler 'écran(s)' fixent nécessairement leur valeur sur l'un des deux sens (ce qui ne correspond pas du tout aux facettes de Cruse qui sont deux aspects d'une même entité), mais le mot lui-même semble combiner les deux valeurs comme des complémentaires. Il s'agit plutôt, dans la strate thématique de la signification, d'une sorte de double face [...] Cette complémentarité n'a

pas cours au niveau du motif, ou signification interne, où tout (l'histoire du mot, l'intuition) atteste que le prédicat « dissimuler » (ou « masquer ») est fondateur. Une preuve encore meilleure se découvre dans l'idiomaticité des usages : expressions figées (*faire écran*) ; composition : un *souvenir-écran*, c'est nécessairement un souvenir qui cache (cf. aussi *l'écran de nos rêves*). La valeur « montrer » n'émerge que par un certain effacement du motif ».

De la même manière, pour *voile*, que dire des sens 'recouvre', 'protège' et 'masque', ainsi que 'cache', 'dissimule' et 'altère' pour les sens dits figurés ? A partir du discours lexicographique, on est déjà amené à faire l'hypothèse, à la manière de Tracy et Cadiot, que le sens 'masque' ou 'cache' sert de socle d'élaboration aux emplois de *voile*, et que les valeurs telles que 'recouvre' ou 'protège' n'apparaissent que moyennant un effacement du motif. En effet, tous les sens dits figurés convergent vers ce type d'interprétation, et on peut inférer dans de nombreux emplois relatifs à une personne ou à une chose que le recouvrement ou la protection dont il est question sont le fruit d'un processus qui 'cache' ou qui 'dissimule' (par exemple un tissu qui recouvre une table en cache la surface, et la protection résulte finalement de la dissimulation de celle-ci).

Deux éléments sont à interpréter selon ces données, et permettent de nous conforter dans cette analyse :

- le débat sur le port du voile ;
- considérer que *voile*-subst. masculin et *voile*-subst. féminin sont un seul et même morphème, dont le sens se maintient d'un terme à l'autre.

Dans le débat sur le port du voile, l'argument des opposants est justement le fait que le voile cache la personne qui le porte. À l'inverse, les énonciateurs qui défendent le port du voile nient cette propriété, comme dans cet énoncé relevé sur un blog : « Le voile ne cache rien, il affirme la foi ! », précisant ensuite que « avec le voile, ce n'est pas tant le sein que l'on ne saurait voir, mais la foi ! ». Cet exemple est révélateur du changement de terrain qui est opéré pour la défense du voile : une dissociation physique/spirituel est établie, et l'apposition de *voile* dans le domaine physique est niée au profit de la dimension spirituelle. Ainsi, le sens 'cache' qui émerge ou reste en filigrane dans les divers emplois est réfuté par la mise en incohérence d'un élément ayant des propriétés physiques avec un autre élément spirituel. Les récents échanges sur le

voile intégral et la burqa convergent vers cette interprétation, puisque l'argument 'caché' est réfuté de la même manière.

Ces analyses indiquent donc que tous les emplois de *voile* seraient sous-tendus par le même motif. Selon nous, ce maintien du motif 'cache/masque' se maintient dans *voile*-subst. féminin. Le *TLFI* en propose la définition suivante :

VOILE, subst. fém.

A. —1. Pièce de tissu résistant en fibres naturelles ou synthétiques, montée sur le mât d'un voilier, de façon à recevoir l'action du vent pour faire avancer l'embarcation.

—*P. anal.* Ensemble des toiles qui garnissent et actionnent sous l'effet du vent les ailes d'un moulin à vent.

2. Locutions ♦ *À pleines voiles ; Toutes voiles dehors ; Mettre les voiles au vent, mettre un navire à la voile, mettre à la voile ; Faire voile pour, vers.*

B. —P. méton. Bâtiment à voiles, voilier.

C. —1. Navigation à la voile; durée de cette navigation. *Être à un jour de voile.* **2.** Sport ou divertissement pratiqué sur un engin dont le mode de propulsion est le vent.

En effet, lorsqu'il est indiqué « de façon à recevoir l'action du vent », c'est le même processus qui était à l'œuvre dans le motif 'cache/masque'. Ainsi, plutôt que de proposer une définition de l'entrée qui présente une segmentation importante (support d'application de l'objet, sens figurés, différenciation masculin/féminin), nous pourrions définir cette entrée de cette manière :

Voile : subst. masculin ou féminin qui fait porter sur la personne, la chose, l'idée ou le processus sur lequel il se déploie la notion de 'cache' ou de 'masque'.

Son insertion en syntagme profile ce motif général en interaction avec le support d'application, et les traits saillants qui s'en dégagent, notamment /humain/, /objet/, ou /fait-information/. Des emplois identifiés comme figurés sont nombreux, en rapport avec la polysémie et le potentiel d'utilisation de 'cache/masque'.

Au niveau thématique, les usages de *voile* peuvent s'intégrer à des champs liés au secret, à la dissimulation, à l'obstruction, et dans une certaine mesure la protection.

Les stéréotypes relevant de 'cache/masque' convergent en général dans une axiologisation négative si le support de *voile* est un /humain/ ou une /idée/.

Cette définition permettrait de repérer les différents niveaux de constitution du sens, et de garantir le caractère ouvert des sens existants ou pouvant émerger.

Conclusion

Dans cette contribution, nous avons essayé d'avancer un certain nombre de propositions qui pourraient être mises en discussion avec les lexicographes. Selon nous, la prise en compte de dimensions pragmatiques, sémantiques dynamiques et discursives permettrait d'enrichir le traitement des entrées, en proposant des définitions plus en adéquation avec les théorisations linguistiques qui intègrent davantage l'usage. Ces propositions se veulent avant tout modestes, et les exemples de définitions proposés n'ont pas l'arrière-plan disciplinaire de la lexicographie. En outre, par son caractère utilitaire, l'outil dictionnaire doit concilier une exigence théorique avec une exigence pratique et didactique. Un dictionnaire énonciatif et topique ne serait alors peut-être pas un outil suffisant pour l'acquisition et la stabilisation des sens : il serait néanmoins un contrepoint, ou un complément, qui contribuerait à sensibiliser ses utilisateurs à la vitalité d'une langue.

Bibliographie

Anscombe J.-C., 2001, « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages* n°142, 57-76.

Cadiot P., 1997, « Sur l'indexicalité des noms », in Danièle Dubois, éd., *Catégorisation et cognition*, Paris, Kimé, 243-269.

Cadiot P., 2002, « La métaphore ou l'entrelacs des motifs et des thèmes », *Semen* n°15, <http://semen.revues.org/document2374.html>. Consulté le 15 septembre 2010.

Cadiot P. et Visetti Y.-M., *Pour une théorie des formes sémantiques*, Paris, PUF.

Corbin P., 2002, « Lexicographie et linguistique : une articulation difficile. L'exemple du domaine français », in Francine Melka & Celeste Augusto (éds), *De la Lexicologie à la Lexicographie*, disponible sur http://www.let.uu.nl/uilots/research/Publications/Melka_Augusto.pdf, 9-38.

Galatanu O., 1999, « Le phénomène sémantico-discursif de déconstruction-reconstruction des topoï dans une sémantique argumentative intégrée », *Langue Française* n°123, 41-51.

Garric N. et Longhi J., 2009, « Présentation », in Nathalie Garric et Julien Longhi (éd.), *L'analyse linguistique de corpus discursifs*, *Cahiers du LRL* n° 3, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 11-24.

Kleiber G., 1997, « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », *Langages* n° 127, 9-37.

Lebas F. et Cadiot P., 2003 (éd), *La constitution extrinsèque du référent*, *Langages* n°150.

Longhi J., 2008, *Objets discursifs et doxa*, Paris, L'Harmattan.

Pêcheux M., 1969, *Analyse automatique du discours*, Paris, Dunod.

Sarfati G.-E., 1995, *Dire, agir, définir, dictionnaires et langage ordinaire*, Paris, L'Harmattan.

TLFI : Trésor de la Langue Française Informatisé.

Tracy L. et Cadiot P., 2003, « Sur le sens opposé des mots », *Langages* n° 150, 31-47.